

ABROGATION DU TRAITE FURATOM

Pour en finir avec un régime d'exception, qui freine le développement des énergies renouvelables



12 questions aux candidat·e·s aux élections européennes

Réponses de la liste « Espéranto - Langue commune équitable pour l'Europe»

De: Pierre Dieumegard [mailto:pierre.dieumegard@free.fr]

Envoyé: mercredi 15 mai 2019 12:42

À: AMANDINE LALANNE <amandine.lalanne@criirad.org>

Objet: Re: CRIIRAD - RECH: 12 questions aux candidat-e-s aux élections européennes

Bonjour,

Je vous remercie de votre courriel. Vous avez raison de dire que le sujet de l'industrie nucléaire est éminemment européen, non seulement parce qu'il concerne un des traités fondateur de l'Europe en tant qu'entité politique, mais aussi parce que les risques s'étendent à toute l'Europe. Comme Euratom est maintenant sous la dépendance de l'Union européenne, c'est donc à l'Union européenne de décider à ce sujet. Notre position générale est qu'il faut un débat démocratique à l'échelle de l'Union européenne. Pour l'instant, ce débat est impossible (sur Euratom et beaucoup d'autres sujets) à cause de l'absence d'une langue commune pour débattre. Pour permettre ce débat, nous proposons l'emploi de la langue internationale espéranto, précise, simple et équitable.

Notre programme (http://e-d-e.fr/Notre-programme) ne prévoit pas de mesures détaillées à ce sujet. Néanmoins, il est basé sur la notion de "développement durable", et il apparaît de plus en plus que le développement de l'industrie nucléaire n'est pas durable.

Cordialement

tête de la liste Espéranto - langue cor	nmune équitable pour l'Europe.
·	

1) Quels sont, selon vous, les enjeux majeurs de ce traité? Quelles actions avez-vous inclues dans votre programme à ce sujet ?

Nous n'avons pas d'actions incluses dans notre programme.

2) Contrairement à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée pour 50 ans, aucune limitation de durée n'a été prévue pour la communauté européenne de l'énergie atomique. Pensez-vous que le traité Euratom soit adapté aux réalités de 2019, alors que de nombreux États membres de l'UE n'ont pas développé de programme électronucléaire ou ont décidé de l'arrêter ?

Ce traité Euratom semble obsolète.

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD 29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE Tél: 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org

www.criirad.org

REaction en Chaîne Humaine – RECH

Rouretard - 07800 GILHAC ET BRUZAC Tél: 07 77 20 27 71 - contact-Rech@chainehumaine.fr http://chainehumaine.fr/category/association-r-e-c-h/

Réponses de la liste « Espéranto - Langue commune équitable pour l'Europe »

3) C'est dans le cadre de ce traité destiné à favoriser le développement de l'industrie nucléaire (et non dans le cadre du traité de l'UE), que sont définies les normes de protection contre les dangers des rayonnements ionisants, subordonnant de fait les impératifs sanitaires aux intérêts de l'industrie nucléaire. Quelle est votre analyse de cette situation ?

C'est au pouvoir politique de définir les normes. Pour l'Union européenne, il n'y a pas de raison que ces normes ne puissent pas être définies par les procédures normales (Conseil des ministres // Commission // Parlement).

4) Sur toutes les décisions relatives à l'industrie, à la recherche nucléaires, aux impacts environnementaux et sanitaires des déchets et des rejets radioactifs ainsi qu'à la gestion des accidents nucléaires, le Parlement européen n'a qu'un rôle consultatif. Est-il acceptable que, sur des sujets aussi importants, le traité Euratom prive les députés du pouvoir normal de codécision dont ils disposent dans la procédure législative ordinaire ? Comment mettre fin à cette situation dérogatoire ?

Le Parlement a une grande autorité morale. S'il votait une résolution à ce sujet à une large majorité, même si ce n'est pas dans les textes, je pense que les autres instances dirigeantes (Conseil // Commission) devraient en tenir compte.

5) Si vous étiez alerté·e sur des anomalies dans les dossiers scientifiques qui ont servi à l'élaboration de limites de contamination radioactive, quelle serait votre réaction ? Approuvez-vous celle de la députée Herranz Garcia qui déclarait en février 2015, en tant que rapporteur de la proposition de règlement fixant les limites de contamination des aliments « ... je pense que, en tant que députés, nous devons faire preuve d'humilité et rester en dehors du débat scientifique parce que nous ne sommes pas des scientifiques. Il faut faire confiance aux experts ». Comment garantir la fiabilité et l'indépendance des travaux d'expertises ?

Malheureusement, à titre individuel, Mme Herranz Garcia a raison. Faire une confiance aveugle aux experts est imprudent. C'est pourquoi il est nécessaire qu'il y ait plus de débat à l'échelle de l'Europe, il faut donc une langue commune pour pouvoir débattre. C'est particulièrement important pour ce sujet, qui concerne l'avenir de tous les Européens.

6) En temps normal, la limite de dose efficace définie pour le public est de 1 mSv/an pour l'impact cumulé de toutes les activités nucléaires. Selon les évaluations officielles, pour 100.000 personnes exposées à ce niveau de dose, on s'attend à terme à 17 (voire 34) cancers radio-induits. Trouvez-vous ce niveau de risque socialement et moralement acceptable ?

Là encore, il faut que cette limite soit définie par le pouvoir politique responsable. Malheureusement, pour l'instant, beaucoup d'instances dirigeantes de l'UE ne sont pas politiquement responsables devant la population.

7) En situation accidentelle et post-accidentelle, il n'y a plus de limites contraignantes mais de simples références de dose, et les niveaux de risque autorisés sont très supérieurs à ceux qui sont normalement admissibles : jusqu'à 100 fois supérieurs pendant l'accident (100 mSv) et jusqu'à 20 fois supérieurs après l'accident (20 mSv/an, sans limitation de durée, ce qui condamnera les victimes de l'accident à vivre en zone contaminée). Que pensez-vous de ce système de « protection » des citoyens européens ?

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD 29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE Tél: 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org

Tél : 04 75 41 82 50 - <u>contact@criirad.org</u> www.criirad.org REaction en Chaîne Humaine – RECH

Réponses de la liste « Espéranto - Langue commune équitable pour l'Europe »

C'est le pouvoir politique qui doit décider, après un débat impliquant toute la population.

8) La directive Euratom 2013-59 du 5/12/2013 autorise les États membres à recycler et à éliminer sans contrainte des matières radioactives dont l'activité ne dépasse pas certains seuils : de 100 Bq/kg (par ex. pour le plutonium 239) à 10 millions de Bq/kg (par ex ; pour le cobalt 58m). Des métaux contaminés, ou des objets fabriqués avec des métaux contaminés, peuvent ainsi être importés en France, à l'insu de tous, alors que cette pratique est illégale sur notre territoire. Quelles actions avez-vous prévu de mener pour supprimer cette autorisation ou, à défaut, pour garantir l'information et la protection des consommateurs français ?

C'est un problème d'information des consommateurs, de plus en plus nécessaire.

9) L'Europe, à travers le programme Horizon 2020 sur la période 2021 à 2027, a prévu de consentir des budgets très importants à Euratom et au projet ITER (8,5 Milliards d'Euros au total). Ces budgets sont presque équivalents aux budgets cumulés de l'alimentation, de l'agriculture, de la bio-économie et du développement des zones rurales (10 Milliards d'€). Considérez-vous que cette répartition des fonds européens soit justifiée ?

Dans l'objectif d'un développement durable, non.

10) L'industrie nucléaire doit-elle continuer à bénéficier de financements spécifiques dans le cadre d'un traité pro nucléaire ou être traitée dans le même cadre institutionnel que les autres formes d'énergie ?

Du point de vue des financements, l'industrie nucléaire doit être financée comme les autres industries, à l'exception de la sécurité, qui demande des dispositions spécifiques.

11) Comptez-vous agir, et si oui comment, en faveur d'un vrai décollage des énergies renouvelables, bien moins polluantes et dangereuses que les technologies de l'atome, et dont les coûts ne cessent de baisser à l'inverse de ceux du nucléaire ?

Oui.

12) Les aides financières destinées au programme nucléaire du Royaume-Uni, et notamment aux EPR d'Hinkley Point dans le sud-ouest de l'Angleterre, doivent-elles être maintenues dans le contexte de la sortie des Britanniques du traité Euratom ?

Non.

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD 29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE Tél: 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org

www.criirad.org

REaction en Chaîne Humaine – RECH